

Conducteur d'installations et de machines automatisées

RNCP184 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	200u
Formacode(s)	31620, 24431
Code(s) ROME	H2906, H3301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	13/04/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

192 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 178 à former et organiser l'évaluation et 14 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFOREST	34317059300127	Former et organiser l'évaluation
AFORP FORMATION (CFAI)	77572845400205	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former

Liste complète des 192 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp184-conducteur-d-installations-et-de-machines-automatisees/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le respect des règles d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement (règles HSE), des procédures et modes opératoires définis par l'entreprise, le conducteur d'installations et de machines automatisées assure la production de produits conformes en qualité, quantité, coûts et dans le délai requis.

Il intervient sur des installations composées de machines automatisées de production, souvent équipées de robots de chargement-déchargement-transfert de pièces et d'équipements périphériques tels que des bols vibrants, des moyens de marquage, des fours de chauffe, des moyens de conditionnement.

Un système de supervision, quelquefois situé dans une salle de commande centralisée, aide à la conduite de l'installation, à la surveillance des paramètres de fonctionnement et affiche certains résultats de production.

Le conducteur assure tout ou partie des tâches suivantes :

- préparation du poste de travail ;
- approvisionnement en matières, composants, contenants et consommables ;
- mise en fonctionnement des robots et des équipements périphériques ;
- démarrage, lancement et arrêt de l'installation ;
- éventuellement, montage et démontage des outillages ;
- conduite de l'installation et réalisation des opérations de production ;
- surveillance et régulation des paramètres de l'installation ;
- contrôle et traçabilité des produits fabriqués ;
- maintenance de premier niveau de l'installation ;
- nettoyage des outillages et de l'installation ;
- proposition d'amélioration technique ou organisationnelle.

Les moyens de production mis en œuvre intègrent généralement plusieurs technologies : mécanique, électrique, pneumatique, hydraulique, automatique, robotique et informatique industrielle.

Le conducteur de machines travaille en atelier de production dans des entreprises de taille, d'organisation et de secteur d'activités variables. Il se conforme aux normes spécifiques en vigueur.

Les conditions de travail sont fonction de l'activité industrielle.

Les horaires sont en équipes postées, par roulement ou fixes.

Seul ou dans une équipe, il travaille sous la responsabilité de son hiérarchique, à qui il rend compte de son activité et l'informe de tout incident. Sa propre responsabilité se limite à l'application stricte de règles, de consignes, de procédures et de modes opératoires. L'emploi oblige à une vigilance accrue, une anticipation permanente et à une réactivité immédiate à l'événement.

L'exécution des tâches s'effectue le plus souvent debout avec des déplacements fréquents autour de l'installation de production.

Le port d'équipements de protection individuelle tels que des chaussures de sécurité, un vêtement de travail et des protections anti-bruit est obligatoire.

Le port d'équipements d'hygiène de type coiffe, sur-bottes est exigé selon le secteur de production.

Le poste requiert parfois la maîtrise de la conduite d'engins de manutention de type gerbeur ou chariot élévateur. Une homologation de type CACES est appréciée pour la tenue de l'emploi.

Aucune habilitation technique particulière n'est requise. Toutefois, certaines entreprises requièrent les habilitations électriques pour non électricien BS et BE Manœuvre pour tenir l'emploi.

L'utilisation des terminaux d'ordinateurs, des écrans tactiles des installations est nécessaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparer, lancer et arrêter une installation de production automatisée équipée ou non de robots.

Préparer et approvisionner le poste de travail et les équipements périphériques.

Démarrer, mettre en cadence et arrêter une installation de production.

Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production.

2. Conduire une installation de production automatisée équipée ou non de robots.

Réaliser les opérations de production.

Contrôler les produits fabriqués.

Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau et de nettoyage d'une installation de production.

Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production.

Blocs de compétences

RNCP184BC01 — Préparer, lancer et arrêter une installation de production automatisée équipée ou non de robots.

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et approvisionner le poste de travail et les équipements périphériques.

Démarrer, mettre en cadence et arrêter une installation de production.
Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production.

RNCP184BC02 — Conduire une installation de production automatisée équipée ou non de robots.

- LISTE DE COMPÉTENCES
- Réaliser les opérations de production.
- Contrôler les produits fabriqués.
- Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau et de nettoyage d'une installation de production.
- Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production.

Secteur d'activité et type d'emploi

- SECTEURS D'ACTIVITÉS
- Mécanique, plasturgie, sidérurgie, métallurgie, électronique, textile, aéronautique, automobile, équipement électrique, meuble, travail temporaire.
- TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
- Conducteur de lignes, conducteur de machines, conducteur d'équipements, conducteur de machines automatisées, opérateur sur machines automatisées.
- RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
- Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 463 €
Familles professionnelles (FAP)	D2X30 — Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique · tension 3/5 (Modérée) D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique · tension 5/5 (Très élevée) E4X32 — Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage · tension 3/5 (Modérée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 633
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	D2X30 — Ouvriers peu qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique D2X31 — Ouvriers qualifiés en ajustement, montage et assemblage mécanique E4X32 — Ouvriers du conditionnement, du tri et de l'emballage E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 279 €
Selon la branche	7 805 € – 9 587 €
Prise en charge	Branches concernées
9 279 €	Valeur par défaut · 195 branches
9 587 €	COPANIEF - Fabricant de sucres, CPNE Boulangerie-pâtisserie industrielles, CPNE Branche ITV, CPNE chimie, CPNE des Vins et Spiritueux
8 792 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
9 450 €	CPNEF inter-secteurs papier carton
8 122 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
7 900 €	CPNE Branche Caoutchouc
7 805 €	CNPE de la Plasturgie et des Composites

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	13/04/2023
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37398

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/184/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	23
Parcours menés à terme	37
Taux d'achèvement	161 %

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	58
Montant total engagé	347 461 €
Coût moyen par dossier	5 991 €
Durée moyenne	261 h
Période	07/2020 – 01/2023
Entreprise	61 %
France compétences	34 %
France Travail	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.